

Commission des droits
Note n° 1802

Pour répondre à de nombreuses questions à propos de l'ordre national du Mérite (ONM)

La dernière promotion de l'ordre national du Mérite a été publiée au Journal officiel du 15 novembre 2016.

Créé au cours du 20^{ème} siècle (1963) l'ordre national du Mérite est le second ordre national après la Légion d'honneur. Il distingue des personnes issues de tous les domaines d'activité.

La décoration du Mérite est une étoile à 6 branches doubles émaillées de bleu, surmonté d'une bélière formée de feuilles de chênes entrecroisées.

L'ordre national du Mérite a sa propre organisation, sa discipline et sa hiérarchie sont calquées sur celle de la Légion d'honneur.

Il est doté d'un conseil de l'ordre spécifique, de 11 membres, présidé par le grand chancelier de la Légion d'honneur, chancelier de l'ordre national du Mérite, sous l'autorité du grand maître, le président de la République. Le conseil de l'ordre a la responsabilité d'examen, de délibération et de sanction. La procédure d'attribution d'un grade dans l'ordre national du Mérite est similaire à celle de la Légion d'honneur.

Les promotions annuelles

- Deux promotions civiles : 15 mai et 15 novembre
- Deux promotions à titre militaire : 1er mai, 1er novembre

Ses critères d'attribution

- Avoir rendu des « services distingués » militaires ou civils.
Autrement dit, des actes de dévouement, de bravoure, de générosité, de réels mérites ou un engagement mesurable au service des autres ou de la France, ne présentant pas encore les qualifications suffisantes pour accéder à la Légion d'honneur.
- Pouvoir justifier d'une activité de 10 ans minimum
- L'accession à un grade supérieur se fait par la preuve de nouveaux mérites
- Il faut une durée minimale de 5 ans de plus pour être promu officier, 3 ans pour le grade de commandeur, 3 ans pour être élevé à la dignité de grand officier et de nouveau 3 ans pour grand-croix.

L'ordre national du Mérite en chiffres

- L'ordre compte aujourd'hui 187.000 membres
- 306.000 personnes ont été nommées ou promues depuis la création de l'ordre en 1963
- 4.600 personnes reçoivent l'insigne chaque année
- L'âge d'entrée moyen est de 54 ans
- 57% des membres sont décorés à titre civil, 43% à titre militaire
- 50% de femmes (parité appliquée pour les promotions civiles)
- 80% des décorés sont des chevaliers
- 14% des dossiers sont écartés par le conseil de l'ordre
- L'ordre compte 3 grades : chevalier, officier, commandeur et 2 dignités : grand officier, grand'croix